



Bilan de compétences

Envie de bouger, d'évoluer ?
Besoin de faire le point sur votre
parcours professionnel ?

Pour qui ?

- Salarié du secteur privé ou public
- Demandeur d'emploi
- Travailleur indépendant dont agriculteur

Pour quoi ?

- Faire le point sur sa carrière, ses motivations, aptitudes, besoins, atouts et limites
- Redynamiser son parcours professionnel
- Mettre en évidence ses compétences personnelles et professionnelles, prendre appui sur ses points forts
- Elaborer des projets réalistes (professionnels ou de formation) pour évoluer en externe ou en interne

Quel fonctionnement ?

- 1er rendez-vous sans engagement, dans les 15 jours ouvrés qui suivent votre demande
- 24 h maximum (cf www.service-public.fr) Sur une durée de 2 à 3 mois (modulable)
- Des RDV de 2 à 3 heures
- Tarif 100 € TTC de l'heure
- Un accompagnement individuel et sur mesure
- En présentiel et/ou à distance
- Evaluation de votre démarche tout au long du processus

Quels conseillers ?

- Formés et expérimentés
- Habilités à divers tests de personnalité / motivations / préférences au travail
- Riche de leur connaissance du marché de l'emploi et des parcours de formation

+ Indicateurs 2025
Taux de satisfaction du bilan de
compétences 4,8/5
Aucun abandon

Quelle localisation ?



Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de votre accueil



Comment se déroule le bilan de compétences ?

1 PHASE PRÉLIMINAIRE :

Analyser votre demande et vos besoins
Déterminer le format le plus adapté à votre situation
Définir conjointement les modalités de déroulement du bilan :
calendrier, charte de coopération

2 PHASE D'INVESTIGATION :

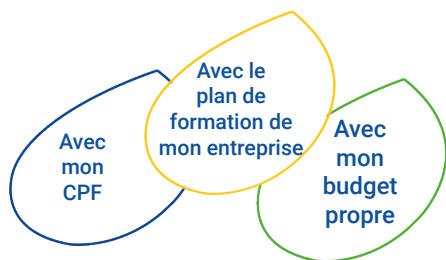
Analyser votre parcours professionnel
Identifier vos compétences
Explorer vos valeurs et motivations
Elaborer un ou des projets professionnels
Vérifier leur pertinence et faisabilité

3 PHASE DE CONCLUSION :

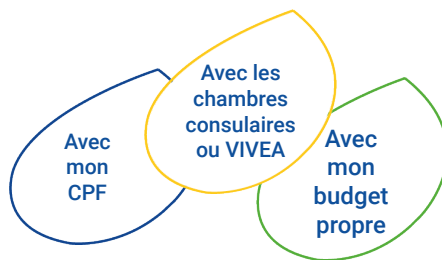
S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
Recenser les conditions et les moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
Elaborer un plan d'action
Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels
Co-produire un document de synthèse personnel et confidentiel
Possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois

Comment financer le bilan de compétences ?

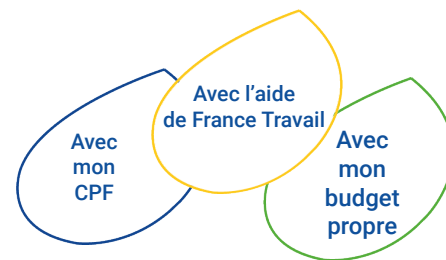
SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ OU PUBLIC



INDÉPENDANT



DEMANDEUR D'EMPLOI



Zoom sur le CPF

- Je m'inscris (identité numérique nécessaire) puis je me connecte sur mon compte formation (CPF) <https://www.moncompteformation.gouv.fr>
- Pour nous trouver, inscrivez «APECITA» dans la barre de recherche formation
- Je choisis mon prestataire et je fais ma demande en ligne sur mon CPF en cliquant sur «s'inscrire à cette formation». J'obtiens un retour sous 48 h
- Je suis contacté par mon prestataire pour identifier mon besoin lors d'un rendez vous sans engagement
- Je valide mon dossier (j'ai 15 jours pour changer d'avis)
- Le reste à charge est de 150 € quel que soit le montant de votre solde
- Le montant maximum mobilisable du CPF est de 1 600 €, tout dépassement sera à votre charge
- La durée minimale est fixée à 13 heures d'accompagnement
- Le titulaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences réalisé au cours des 5 dernières années





Bilan de compétences

Nos indicateurs d'appréciations 2025

En 2025 : 24 bilans de compétences sont réalisés à l'Apecita

9 sont financés sur le CPF, 12 par VIVEA, 3 sur le plan de développement des compétences des entreprises

Résultats des enquêtes de satisfaction à l'issue du Bilan de compétences

Sur 24 personnes, un seul n'a pas répondu au questionnaire à chaud

- Avez-vous été satisfait(e) de votre bilan de compétences ? Note de 4,8/5
- Ce bilan a-t-il répondu à vos besoins ? Note de 4,9/5
- La maîtrise de la conduite du bilan par le conseiller/la conseillère a-t-elle été satisfaisante ? Note de 5/5
- Le ou la conseillère bilan a-t-il/elle su être à votre écoute et adapter sa méthode ? Note de 5/5
- Etes-vous satisfait des moyens employés pour vous permettre de mener votre bilan de compétences ? Note de 4,9/5
- En moyenne, 3 enquêtes métiers ont été réalisées

Verbatims

«L'expérience et la connaissance du secteur de mon conseiller est un atout. Je recommande l'Apecita». **Laetitia**

«Le bilan de compétences m'a permis de mieux me connaître et de reprendre confiance en moi. J'avais besoin d'être écoutée et soutenue pendant ma période de doute (suite à la perte d'un emploi)». **Marie-Claire**

«Satisfaite de mon bilan, je me sens suffisamment «armée» pour atteindre les objectifs fixés». **Anne**

«Mon conseiller s'est montré très à l'écoute, pertinent et compréhensif. Nous avons réellement pu faire équipe afin de mener le bilan à bien». **Thibault**

«Ce bilan a amélioré la confiance en moi en révélant des compétences qui me semblaient ordinaires». **Christian**

Enquête de satisfaction 6 mois après le bilan

Elle est systématiquement adressée 6 mois après la fin du bilan

90 % des bénéficiaires recommandent le bilan de compétences Apecita

Note de satisfaction 6 mois après : 4,3/5

70% des bénéficiaires sont dans une situation équivalente ou plus favorable